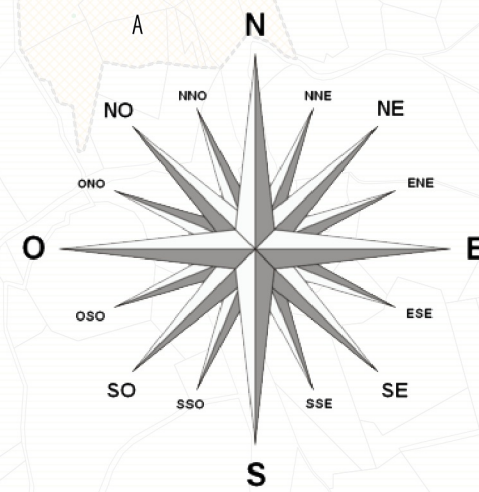
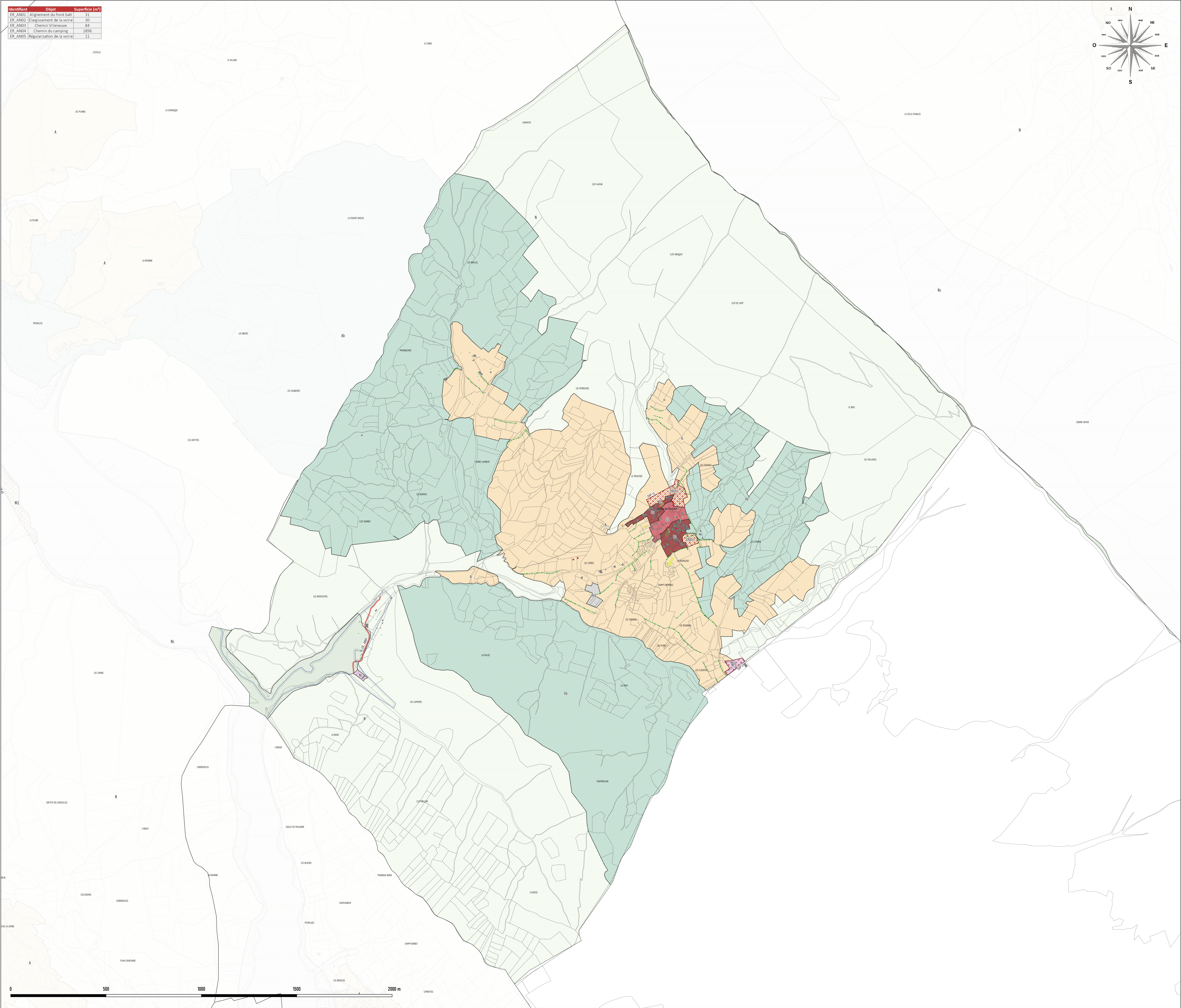


Identifiant	Objet	Superficie (m²)
ER_AND1	Alignement du front bâti	31
ER_AND2	Elargissement de la voirie	30
ER_AND3	Chemin Villeneuve	84
ER_AND4	Chemin du camping	1896
ER_AND5	Régularisation de la voirie	11



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TERRITOIRE DU MOYEN VERDON

REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE ANGLES



- #### LEGENDE
- ##### FOND DE PLAN
- Limites parcellaires
 - Bâti
 - Surface en eau
- ##### LIBELLE DES ZONES
- Us : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses
 - Usa : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pôles
 - Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs
 - Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes
 - Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification
 - Ue : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain
 - Ut : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain
 - Ux : zone dédiée aux activités incluse ou au contact de l'espace urbain
 - WU1 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou mitoyen
 - WU2 : secteur d'extension prioritaire à destination principale d'habitat mitoyen, intermédiaire et/ou collectif
 - ZAU : secteur d'extension secondaire
 - A : zone agricole
 - Ab : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage
 - Ae : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux
 - Aeg : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole
 - AH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Boréme
 - AH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Rougen
 - AHt : zone d'équipement accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Loi Littoral)
 - Ap : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
 - Ar : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole
 - Ar1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allens
 - Ar2 : zone à projet d'évolution artisanale au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante
 - N : zone naturelle
 - Nca : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle
 - Ne : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle
 - Nec : zone à projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département
 - Nep : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle
 - NH1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Poil
 - NH2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron
 - Nj : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain
 - NH1 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique
 - NH2 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade
 - Nsgs 1 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 1/3
 - Nsgs 2 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 2/3
 - Nsgs 3 : zone naturelle liée à l'Opération Grand Site 3/3
 - Ns : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
 - Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution
 - NH1 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Ailleurs
 - NH2 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Fontchaude
 - NH3 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Shoppes du Khaan
 - Nt : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Loi Littoral)
 - Nx : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle
 - Nx1 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez
- ##### PRESRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1
 - Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41
 - Elément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23
 - Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°
 - Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7
 - Secteur d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7
 - Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R.151-34 7°
 - Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°
 - Zone humide identifiée au titre de l'article L. 151-23
- ##### PRESRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES
- Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19
 - Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°
- ##### PRESRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES
- Elément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23
 - Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16
 - Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34
 - Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38
- ##### HABILITAGE SURFACIQUE
- Bâtiment à usage agricole
 - Bâtiment détruit présent au cadastre
 - Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre
 - Cimetière
 - Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables
- ##### HABILITAGE LINEAIRE
- Voie ferroviaire